



**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB - 22.04.2020  
**Numéro de publication:** UP04-0000001928  
**Canton:** BE

**Entité de publication:**  
Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, rue du Général Voirol 1, 2710 Tavannes  
**Annexes:**  
[Annonce\\_AG\\_2020.pdf](#)

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA

Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA  
CHE-105.944.653  
rue du Général Voirol 1  
2710 Tavannes

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
24.06.2020, 00:00 heures, Huis clos

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
**Assemblée générale ordinaire des actionnaires**  
**Mercredi 24 juin 2020**

En raison de l'épidémie de coronavirus et conformément à l'art. 6a de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale fixée au 24 juin 2020 se tiendra à huis clos et les votes, respectivement l'exercice des droits des actionnaires auront lieu exclusivement par écrit ou par voie électronique.

Les communications doivent parvenir au plus tard la veille de l'Assemblée générale, soit le 23 juin 2020 aux adresses suivantes :

Compagnie des chemins de fer du Jura  
Rue du Général-Voirol 1  
2710 Tavannes  
ou  
[maria.clemencon@les-cj.ch](mailto:maria.clemencon@les-cj.ch)

**Les actionnaires sont invités à exprimer leur vote au moyen de cet ordre du jour, en mentionnant à côté des points 3, 6.1, 6.2, 6.3, 7, 8 et 9 un oui pour leur accord, ou**

**un non pour leur désaccord. Un blanc sera considéré comme une abstention. Ils indiqueront également leur nom et le ou les numéros de leurs actions**

**Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du scrutateur
3. Procès-verbal de la 75e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juin 2019  
Proposition : approuver ce procès-verbal
4. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2019
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation du rapport de gestion, des comptes et du bilan 2019  
Propositions :
  - 6.1 approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2019;
  - 6.2 prendre acte des prélèvements ou dotations suivants conformément aux articles 36 de la loi sur le transport de voyageurs et 67 de la loi sur les chemins de fer :
    - CHF 147'494.11 à ajouter à la réserve spéciale pour pertes futures infrastructure
    - CHF 87'175.98 à porter en diminution de la perte reportée trafic régional voyageurs (TRV)
    - CHF 92'506.92 à ajouter à la perte reportée marchandises voie étroite
    - CHF 5'791.97 à ajouter à la perte futures marchandises voie normale
  - 6.3 verser le solde créditeur de CHF 100'575.97 dans la réserve des services accessoires.
7. Décharge aux administrateurs  
Proposition : donner décharge aux administrateurs

8. Election du Président du Conseil d'administration

Proposition : élire M. François-Xavier Boillat de Saignelégier

9. Désignation de l'organe de révision

Proposition : désigner la fiduciaire BDO S.A., à Delémont, pour la révision des comptes de l'exercice 2020

Le procès-verbal de la 75e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juin 2019, le rapport de gestion, les comptes annuels, le bilan 2019 ainsi que le rapport de l'organe de révision seront à disposition de Mesdames et Messieurs les actionnaires, sur demande, dès le 2 juin 2020.

CHEMINS DE FER DU JURA

Le Conseil d'administration

Tavannes, le 17 avril 2020